



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Second tour des élections municipales Dépôt des candidatures

Gap, le 27/05/2020

Le second tour du scrutin est prévu le dimanche 28 juin 2020. **Il concernera 42 communes des Hautes-Alpes.**

Les candidatures devront se faire en préfecture et en sous-préfecture de Briançon **du vendredi 29 mai au mardi 2 juin à 18h00.**

- Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la déclaration de candidature est déposée par le candidat ou son mandataire.
- Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les candidats non élus au premier tour sont automatiquement enregistrés pour le second. **Il n'est pas nécessaire de redéposer une candidature.**

De nouveaux candidats ne peuvent se déclarer au second tour que dans les communes d'Aspres-les-Corps et Le Noyer, dans lesquelles le nombre de candidats au premier tour était inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Une seule personne peut venir déposer une candidature, pour des raisons sanitaires. Le port du masque sera obligatoire et il est demandé d'apporter son propre stylo.

Il faut noter que dans les communes de moins de 1 000 habitants, les candidats non élus au premier tour sont automatiquement enregistrés pour le second (il n'est pas nécessaire de redéposer une candidature). De nouveaux candidats ne peuvent se déclarer au second tour que dans le cas où il y aurait eu au premier tour moins de candidats que de sièges à pourvoir.

Le dépôt de candidature se fait **sur rendez-vous uniquement** :

- Les candidats sur l'arrondissement de Briançon doivent contacter le 04.92.25.47.07
- Les candidats sur l'arrondissement de Gap doivent contacter le 04.92.40.48.89

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par la voie postale, télécopie ou messagerie électronique n'est possible.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

28, rue Saint-Arey
05 011 GAP Cedex